

**Allocution de Monsieur Robert HUNINK à Paris le 6 juillet 2009  
à l'occasion de la réunion**

**« Point d'étape du partenariat entre la Fondation Chirac et le TFT ».**

Madame Le Ministre  
Monsieur le Président,  
Distingués Invités  
Mesdames, Messieurs

Je tiens tout d'abord à remercier notre partenaire le « Tropical Forest Trust » pour son aimable invitation, qui va ainsi me donner l'opportunité de m'adresser à vous.

En premier lieu, permettez-moi de remercier chaleureusement Monsieur le Président Chirac ainsi que la fondation qui porte son nom, pour le soutien et l'appui qu'ils ont apportés pour la réalisation du projet de radio communautaire « Biso na Biso », qui est désormais opérationnelle dans les concessions de notre société « CIB – Congolaise Industrielle des Bois » installée dans la Région du Nord - Congo (Brazzaville).

Monsieur le Président, ce sera un très grand honneur pour la direction et les employés de la CIB, pour les populations locales et pour moi-même, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration de la C.I.B, de vous accueillir sur notre site de Pokola : cette visite vous permettra de juger personnellement cette remarquable réalisation.

Mesdames et Messieurs, la CIB s'est très fortement engagée depuis les années quatre-vingt dix dans la gestion durable des forêts tropicales, devenue vitale pour la protection de la faune et de la flore ainsi que pour le maintien de la biodiversité.

La politique menée dans le cadre d'une gestion durable des forêts permet également de créer des emplois durables et de former une main d'œuvre de qualité, et donc de maintenir ainsi un véritable tissu social dans des régions souvent très isolées.

Les effets bénéfiques des actions engagées par la C.I.B, ainsi que par certains de ses confrères, au Congo, au Cameroun et au Gabon, ont été reconnus et approuvés par des scientifiques et des sociologues éminents, ainsi que par d'importantes O.N.G. telles que le T.F.T, le W.W.F. et le F.S.C.

Il y a six ans que la CIB a demandé au « Tropical Forest Trust » de faire un audit de ses activités au Nord-Congo dans le but de savoir si la certification aux normes du F.S.C. était possible dans le contexte Africain.

***Pourquoi le F.S.C.?*** Parce que le F.S.C. s'est engagé pour une économie forestière respectueuse de l'environnement, qui soit parfaitement soutenable sur les plans économique et social. En outre le F.S.C. est soutenu par toutes les grandes O.N.G.

Je pense, sans prétention, que nous pouvons nous considérer comme une « entreprise pilote » dans la certification dans le bassin du Congo, et que nous en avons été en quelque sorte « l'architecte ».

J'estime que depuis que la CIB s'est engagée dans la certification FSC, bien d'autres entreprises ont accompagné ce mouvement. Il y a aujourd'hui environ 4,7 millions d'hectares de forêt tropicale naturelle qui ont été certifiés aux normes F.S.C. dans les pays du Bassin du Congo. Ces pays ont déjà dépassé l'Amazonie en termes de superficies certifiées FSC.

Mais la certification est une affaire extrêmement coûteuse pour les entreprises qui s'y consacrent. Si nous voulons donc que le processus de l'aménagement durable et de la certification puisse se poursuivre, et notamment au niveau des petits et moyens opérateurs du bassin du Congo, il est désormais indispensable que les marchés mondiaux puissent dès maintenant répondre favorablement à la disponibilité du bois certifié FSC.

Pour cela, il faut que les marchés soient prêts à payer un prix quelque peu supérieur pour le bois certifié, par rapport au prix du bois non-certifié. Il est bien évident que si les opérateurs engagés ne peuvent pas, en contrepartie, bénéficier de certaines répercussions financières, ils vont bien vite se poser la question de savoir : pourquoi faisons-nous tous ces efforts et engageons-nous toutes ces dépenses ?

Certaines démarches incitatives pourraient donc, à mon avis, être envisagées pour soutenir la profession :

En premier lieu, la Communauté européenne, les Gouvernements européens, les Autorités responsables des Régions, des Départements et des Communes, pourraient apporter leur aide en prenant des mesures motivantes pour les sociétés du Bassin du Congo qui ont l'ambition et la volonté de mettre en œuvre l'aménagement durable de leurs concessions. Cela pourrait consister, par exemple, par l'obligation d'utiliser **exclusivement** des bois tropicaux certifiés FSC dans toutes les constructions publiques. Ou encore par l'adoption de mesures fiscales spécifiques, telle, par exemple, **qu'un taux réduit de TVA sur les achats de bois certifié FSC.**

En second lieu, et du fait des relations très étroites qui existent entre le secteur de la construction et celui de la filière-bois, il me semble évident qu'une profession puisse contribuer d'une façon tout à fait déterminante à la promotion et au développement des bois certifiés : **ce sont les architectes.** Ils sont en effet à la base

de toute étude et de tout projet de construction. Ils ont donc une influence décisive sur les matériaux, dont le bois, qui seront choisis et utilisés dans la construction.

Pour les orienter dans leur choix, notre fédération ATIBT, basée ici Paris, est naturellement toute disposée au dialogue et à la collaboration pour fournir tous les détails techniques sur les diverses essences de bois disponible certifié FSC.

Enfin et ceci me semble aussi fondamental : il faut bien se rendre à l'évidence que, sur la base d'un aménagement durable, nous ne pourrons plus exploiter au même rythme qu'aujourd'hui les seules essences primaires des forêts tropicales. Alors que dans nos forêts **il existe de nombreuses essences moins connues mais aux qualités techniques équivalentes** qui pourraient, probablement, être utilisées pour des applications semblables.

Pour cela je pense particulièrement aux rôles majeurs que doivent avoir, d'une part, les universités et instituts techniques dans la formation et les connaissances données aux jeunes générations pour les familiariser avec les essences alternatives qui permettront à terme de mieux utiliser la ressource, et d'autre part les industries du bois dans l'utilisation de plus en plus importante qu'elles doivent faire de ces essences dans le processus de leurs fabrications.

Cela nécessite, bien entendu, de la recherche et des études, du marketing, mais surtout, à la base, une volonté.

En conclusion Mesdames et Messieurs, je viens de vous soumettre quelques points et idées qui pourraient, je pense, apporter une aide soutenue et efficace aux opérateurs du Bassin du Congo qui ont réagi et accepté de s'engager pleinement dans l'élaboration et la mise en place de l'aménagement durable.

Nous avons tous aujourd'hui la responsabilité de ne pas laisser passer sans résultat concret l'évolution positive des mentalités en matière d'aménagement durable, car ceci entraînerait trop de risques à tous niveaux !

Le risque pour les forêts tropicales dont celle du Bassin du Congo, le risque pour les populations qui vivent et dépendent de la forêt, le risque pour l'emploi durable et donc pour la stabilité sociale des vastes régions concernées, et bien entendu le risque pour les générations futures à l'égard desquelles nous avons le devoir de transmettre un patrimoine naturel aménagé et durable qui leur assurera une parfaite qualité de vie.

Je vous remercie de votre attention.

Paris – Juillet 2006 / RHU